

LE DEVOIR



LES SPORTS

LE MONDE

Les Expos ouvrent leur saison avec succès à Chicago

La Chine permet une visite à l'équipage de l'avion-espion

Page B 6

Page B 5

VOL. XCII N° 71

LE MARDI 3 AVRIL 2001

87c + TAXES = 1\$

Pound compte rétablir la crédibilité du CIO

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Entouré d'une dizaine d'«olympiens» canadiens, le Montréalais Dick Pound a annoncé hier matin sa candidature au poste de président du Comité international olympique (CIO). Et pour s'attirer le vote des 125 membres du comité, M. Pound a choisi de miser sur l'éthique, l'éducation de la jeunesse et la lutte antidopage.

«Je suis d'abord et avant tout le candidat du mouvement olympique dans son ensemble. Je suis un olympien», a expliqué M. Pound lors d'une conférence de presse dans un hôtel de Montréal. «Après 23 ans comme membre du CIO, je pose avec une réelle anticipation [sic] ma candidature, convaincu que je puis apporter une contribution davantage significative à un mouvement et une institution auxquels j'ai consacré ma vie.»

Dick Pound veut rétablir l'image et la crédibilité du CIO, qui ont été sévèrement entachées par le scandale de corruption de Salt Lake City et par le dopage sportif. «Les athlètes doivent avoir confiance dans le système qui est en place. Aussitôt que la confiance sera établie et que les athlètes seront sûrs que ceux qui se droguent vont se faire prendre, le dopage va s'éliminer de lui-même.»

S'il est élu président du CIO, M. Pound a indiqué que son plus grand défi sera de sensibiliser les jeunes à l'importance des olympiades. «Je veux leur faire comprendre que le sport est une façon de s'éduquer et qu'un système éthique y est attaché.» Il veut également faire des membres du CIO des «leaders mondiaux pour la promotion d'un

VOIR PAGE A 8: POUND



Photographié en compagnie de la championne olympique Myriam Bédard, Dick Pound a confirmé hier sa candidature au poste de président du Comité international olympique. L'élection aura lieu au mois de juillet prochain.

Milosevic refuse d'être traité comme un criminel

Les charges s'accumulent contre l'ancien président yougoslave

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET L'ASSOCIATED PRESS

Belgrade — Slobodan Milosevic ne veut pas être «traité comme un criminel». Au lendemain de sa reddition, l'ancien président yougoslave a déposé hier un recours contre son placement en détention. Mais les charges pesant contre lui se sont alourdies, la police l'accusant d'avoir incité sa garde personnelle à ouvrir le feu sur les officiers venus l'arrêter.

L'ancien président yougoslave a également reconnu, dans son recours, que Belgrade a secrètement financé les armées des Serbes de Bosnie et de Croatie. Cet aveu intervient alors que le Tribunal pénal international (TPI), qui a déjà inculpé Milosevic de crimes de guerre commis au Kosovo, s'apprête à signer «au plus tard début mai», une nouvelle inculpation éclairant son rôle pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine.

Après avoir passé sa première nuit en prison, l'ancien maître de Belgrade a signé un document de trois pages, dans lequel il dénonce une procédure «politique» et une arrestation orchestrée par les Occidentaux, «dictée par les capitales des forces qui ont perpétré l'agression contre notre pays», soit les frappes de l'OTAN en 1999.

Washington confirme une aide de 50 millions à Belgrade

Dans ce texte tapé à la machine et distribué par son avocat Toma Fila, Milosevic accuse le nouveau gouvernement de l'avoir mis en prison pour «ternir de longues années de travail, en particulier parce que moi, dans l'intérêt de l'État et du peuple, je me suis opposé aux puissances mondiales». Il déclare qu'il refuse d'être traité comme un criminel pour avoir fait de son mieux pour son pays.

Par ces aveux, Milosevic, en prison s'est défendu des accusations de détournements de fonds

VOIR PAGE A 8: CRIMINEL

ÉCONOMIE

Guerre du bois d'œuvre: les Américains tirent la première salve

Page B 1

PERSPECTIVES

Citoyens spectateurs

Deux mois après s'être mis en branle, le comité de transition de Montréal pourrait bien avoir trouvé l'élan qui lui permettra de se rendre au bout de son difficile voyage. Seule ombre au tableau dans cette grande aventure, les citoyens semblent avoir été une fois de plus oubliés sur le quai.

Le comité de transition dressait, vendredi, un bilan positif de ses soixante premiers jours d'activités. Nominations d'un président d'élection et lancement du concours pour le choix du directeur général de la nouvelle ville, approbation de plus d'une soixantaine d'engagements de crédits des municipalités, création d'un site Internet pour informer les citoyens mais, surtout, participation de plus de 500 élus et gestionnaires municipaux dans près de 60 groupes de travail... l'équipe présidée par Monique LeFebvre n'a pas perdu de temps.

L'essentiel du travail reste bien sûr encore à faire. Plusieurs groupes de travail ne se sont pas encore mis à la tâche. Les principaux enjeux tels que la préparation du premier budget de la nouvelle ville, l'organisation des services, ou l'harmonisation des conventions collectives font encore l'objet d'examen préliminaires. Les cyniques auront remarqué que l'on demande déjà au

VOIR PAGE A 8: CITOYENS

INDEX	
7	8
Annances..... B 6	Idées..... A 7
Avis publics... A 4	Monde..... B 5
Bourse..... B 4	Mots croisés... A 4
Culture..... B 8	Météo..... B 6
Économie..... B 1	Sports..... B 6
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

De petits pays au poids déterminant

Une entente sur la ZLEA pourrait dépendre des petits États en développement, ceux-là mêmes qui ont bloqué l'OMC à Seattle

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Troisième d'une série de cinq textes



Sommet des Amériques 2001

Les manifestants aiment croire que ce sont eux, à Seattle, qui ont empêché le lancement d'une nouvelle série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'honneur revient plutôt en large partie aux petits pays en

développement, y compris ceux maintenant associés au projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Leur refus de jouer le jeu a servi d'avertissement. On ne pourrait plus ignorer leur insatisfaction au sujet des accords de l'OMC comme on se préparait à le faire en décembre 1999. Il y avait pourtant eu des signes avant-coureurs de cette frustration, et ce, pas plus loin que dans les Amériques.

Dès les premières discussions sur la ZLEA, en 1995, la Jamaïque a insisté

sur la création d'un groupe de travail sur les petites économies parce qu'elle était persuadée que leurs préoccupations seraient noyées autrement, de raconter Don Mackay, conseiller spécial de la Fondation canadienne pour les Amériques et ancien négociateur de l'ALENA.

La même année, les ministres du Commerce du continent américain décidaient donc de mettre sur pied le

VOIR PAGE A 8: PAYS

Ottawa

87 manifestants arrêtés dans le calme

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

C'est bredouilles que sont repartis hier en fin d'après-midi les manifestants anti-mondialisation venus réclamer devant l'édifice des Affaires étrangères et du Commerce international les textes de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Bredouilles et avec 87 compagnons en moins.

C'est toutefois dans une atmosphère de fête, sans violence aucune comme ils l'avaient promis, que 87 des manifestants ont tenté de franchir les barrières érigées autour de l'édifice Lester B. Pearson. La police d'Ottawa-Carleton et la GRC avaient au moins une soixantaine d'agents sur le terrain en permanence. Plusieurs autres attendaient à l'intérieur tandis que certains étaient postés sur les toits.

Les manifestants sont arrivés devant le ministère vers 7h30 rue Sussex, qui avait été partiellement fermée à la circulation. Peu à peu, une atmosphère de

fête s'est installée, certains dansant au son des tam-tams, chantant ou se dandinant perchés sur des échasses. Environ 400 personnes étaient présentes.

C'est à 10h30 que les actes de désobéissance civile ont commencé. Deux par deux, les manifestants se sont rendus aux barrières et, devant les policiers, ont lu leur «mandat de perquisition citoyenne», un texte d'une page dans laquelle ils expliquent leurs revendications.

«Au nom de la démocratie et du droit fondamental de tous les citoyens et citoyennes de ce pays de savoir ce que notre gouvernement est en train de négocier en notre nom, nous sommes ici pour exiger qu'on nous remette l'intégralité des textes de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques», dit le texte. «Le ministre [du Commerce international Pierre Pettigrew] savait

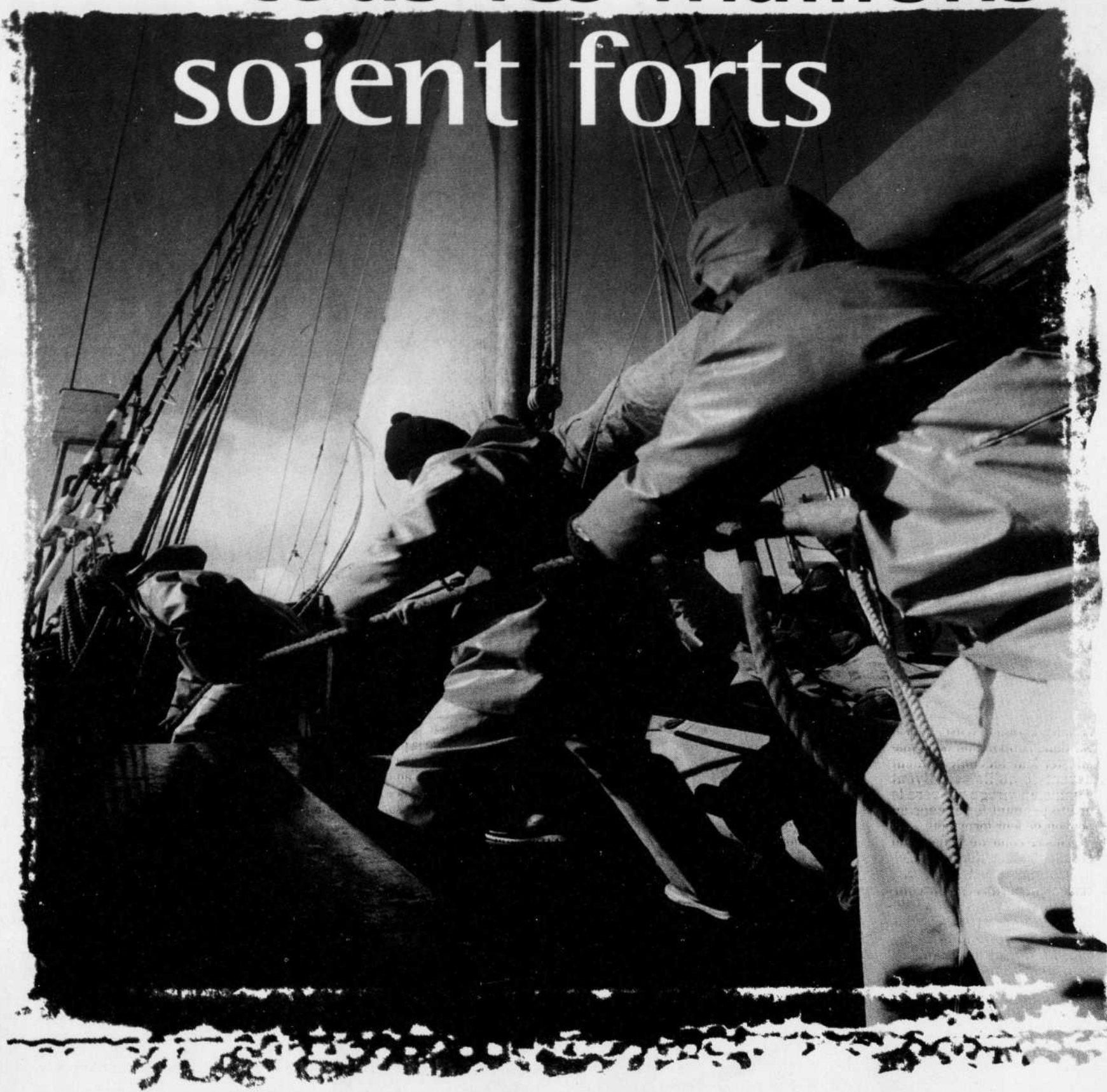
VOIR PAGE A 8: MANIFESTANTS

■ Lire aussi en page A 7:
Le français, langue américaine



Des policiers procèdent à l'arrestation d'un manifestant devant l'édifice des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa.

Pour que tous les maillons soient forts



BUDGET 2001 2002

La croissance économique et un taux de chômage à son plus bas en 25 ans nous permettent aujourd'hui de redistribuer les fruits de la prospérité. Chacun peut tirer profit de notre force collective. Nous avons maintenant toutes les possibilités de bâtir l'avenir.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Une offensive majeure, inspirée par la solidarité

300 millions de dollars utilisés pour augmenter les prestations d'aide sociale dès juin, créer le programme Action Emploi et financer notamment le logement social.

RÉDUCTION DES IMPÔTS

Un allègement pour les familles, la classe moyenne et les moins bien nantis

Une nouvelle réduction de l'impôt des particuliers de 3,5 milliards sur trois ans, dont 1 milliard dès le 1^{er} juillet. De plus, l'indexation automatique est devancée au 1^{er} janvier prochain.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Un investissement important pour mieux répondre aux besoins de la population

2 milliards de plus pour améliorer l'accessibilité des services, moderniser le réseau et entreprendre des actions ciblées pour les jeunes et les personnes âgées.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Des stimulants à la réussite et un encouragement à l'excellence

730 millions de plus pour l'éducation. Respect intégral des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse. Aide à la réussite et bonification du régime des prêts et bourses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES

800 millions au cours des trois prochaines années
Impôt zéro pour les PME manufacturières pendant dix ans. Crédit d'impôt de 40 % pour la transformation des ressources. Diversification de l'économie et développement de créneaux d'excellence. Soutien aux secteurs forestier et minier.

CRÉATION D'EMPLOIS

Investissement dans la croissance économique et la vitalité de la culture

Accélération du programme FAIRE, soutien à l'économie du savoir, ressources additionnelles pour la science et l'innovation, l'environnement et les infrastructures de transport. Appui à la création artistique et au développement culturel.

Le déficit est toujours à zéro et nous consacrons un demi-milliard de dollars au remboursement de la dette.

Québec 
Ministère des Finances

C'est **votre** budget. Consultez-le.
www.finances.gouv.qc.ca

Pour obtenir plus de détails sur le Budget 2001-2002 du Québec, procurez-vous le dépliant dans la plupart des institutions financières ou contactez Communication-Québec au 1 800 363-1363.



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Marijuana

Une autre récolte de rêve La SQ reste impuissante à freiner la culture de cannabis

Même en attaquant les Hells Angels à la racine dans le cadre de l'opération Printemps, les policiers n'ont pas réussi à ébranler l'industrie illicite de la marijuana. La récolte 2001 s'annonce tout aussi imposante et lucrative que les précédentes.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Deux pièces de dimensions normales dans une maison de ville contiennent cent plants de marijuana hydroponique. A raison de trois récoltes par an, l'horticulteur du monde interlope produit 75 livres de tabac d'une valeur brute de 225 000 \$. Dans la rue, un groupe criminel structuré gonfle les revenus à 675 000 \$. Pour cent plants.

La culture de la marijuana est à la base des activités des groupes de motards. L'herbe interdite leur permet de s'enrichir et cet enrichissement leur permet d'asseoir leur pouvoir. Les policiers saisissent mal l'ampleur de ce trafic répandu. Ce commerce rapporte «des centaines de millions de dollars par an», estime le sergent Jean Audet, spécialiste des drogues à la direction de la lutte contre le crime organisé de la Sûreté du Québec (SQ).

A Highwater, à deux pas de la frontière canado-américaine, les policiers ont saisi le 1^{er} juin dernier 18 000 plants d'une valeur de 20 millions de dollars (les prix varient en fonction de la qualité). A Montréal, ils ont découvert en décembre quatre serres hydroponiques abritant 1900 plants d'une valeur de 2,5 millions de dollars, et ainsi de suite.

En terre agricole, en serre ou en résidence privée, la marijuana pousse comme de la mauvaise herbe dans tout le sud du Québec. Pour la SQ, il s'agit d'un fléau qui nécessite une lutte de tous les instants dans le cadre de l'opération Cisaïlle. Depuis 1999, le programme a permis de détruire près de 400 000 plants par an.

La culture de la marijuana a été à l'origine d'un meurtre et de trois tentatives de meurtres au Québec en 2000. Un policier de Saint-Adolphe-D'Howard doit la vie à son gilet pare-balles. Son agresseur protégeait une plantation. Il a visé le cœur. Pour reprendre l'expression du sergent Audet, «on est loin du flower power».

La SQ a livré une présentation visuelle instructive hier lors du lancement de l'édition 2001 de Cisaïlle. Les images révèlent que les horticulteurs ne plaisantent pas avec le business. Ils patrouillent les champs armés de mitraillettes AK-47, ils disposent des pièges à castors agrémentés de clous autour des plantations, ils menacent les agriculteurs qui as-



Le capitaine Richard Bruneau, directeur-adjoint de la lutte contre le crime organisé à la SQ, hier lors du lancement de l'Opération Cisaïlle 2001.

sistent, impuissants, à l'invasion de leurs terres. Aucun d'entre eux n'a pris le risque de porter plainte à ce jour.

La SQ a surtout détruit des plants situés en terres agricoles lors de la première année d'intervention en 1999, avec un budget de 500 000 \$. Elle a développé le volet enquête l'an dernier et poursuivra dans la même voie cette année avec un budget de 750 000 \$.

L'accent sera mis sur le démantèlement des installations en serres, où sont produites les reppousses qui vont en terre. En date du 31 mars, les enquêteurs ont saisi 47 000 plants d'intérieur contre 21 000 l'année précédente.

Selon le sergent Audet, l'intervention champêtre des policiers a forcé les groupes criminels à transférer une partie de la production de la terre à la serre, où ils sont plus faciles à traquer. Une serre en milieu urbain laisse des traces, comme par exemple des détournements d'électricité. Hydro-Québec évalue à 30

millions de dollars par an les pertes subies en raison du tripatage de compteurs en la matière.

Les policiers ne se font pas d'illusion sur l'impact de leur intervention. Le prix de la marijuana reste stable (10 à 20 \$ le gramme selon la qualité et la région) depuis cinq ans, un signe évident de la prospérité de l'industrie.

La vague d'arrestation au sein des Hells n'y changera rien. Selon les policiers, l'organisation ne s'implique jamais dans la production et laisse des sous-traitants accomplir les basses tâches. A peine 601 des 1398 dossiers ouverts en 2000, soit 43 % du total, ont débouché sur des accusations ou des enquêtes avec suspects encore ouvertes. Huit individus détenaient un statut officiel (membre en règle ou prospect) au sein des Hells Angels et des Bandidos.

La SQ demande encore la collaboration de la population, par l'entremise de la ligne Info-crime (1-800-711-1800), afin de ralentir la récolte estivale.



Chantal Hébert

Les rendez-vous manqués de Mercier

Jusqu'à la semaine dernière, les élections partielles de lundi dans la circonscription montréalaise de Mercier s'annonçaient comme le premier test sur le terrain du nouveau premier ministre Bernard Landry.

En l'absence d'une course au leadership digne de ce nom, le vote aurait au moins permis de prendre le pouls d'une frange importante d'électeurs péquistes.

Si elle ne fournit pas nécessairement un échantillon typique de l'électorat du Parti québécois à l'échelle du Québec, la circonscription de Mercier est suffisamment représentative de courants importants au sein de cette formation pour qu'en temps normal, on puisse y déceler une tendance.

Même si, en 1998, en pleine guerre contre le déficit et avec Lucien Bouchard à la barre, le PQ avait remporté Mercier avec 55 % des suffrages, cette fois-ci, le test ne s'annonçait pas comme une formalité.

Le recrutement par les libéraux d'une candidate dont la personnalité colle assez bien à la circonscription et, surtout, la présence dans l'arène d'un candidat associé à une gauche habituellement acquise au Parti québécois donnaient à penser que la donne pourrait être appelée à changer.

Au minimum, le vote dans Mercier aurait dû permettre de vérifier s'il y a ou non un pourcentage significatif d'électeurs disposés à prendre le risque d'expédier le PQ dans l'opposition pour manifester leur mécontentement devant ce qu'ils perçoivent comme un virage net vers la droite pendant les années au pouvoir de leur formation.

Dans ce contexte, le dépôt du premier budget Marois en pleine campagne électorale aurait également permis de voir comment des électeurs urbains réagissaient à l'écart qui sépare le discours résolument anti-pauvreté de M. Landry des intentions nettement plus floues dans la pratique de son gouvernement.



Claudel Toussaint



Paul Cliche

La controverse tardive entourant la candidature de Claudel Toussaint permettra désormais à Bernard Landry de faire l'économie de cette première épreuve électorale.

Si le PQ a de la difficulté à conserver la circonscription de Mercier ou même s'il la perd lundi prochain, on imputera le résultat à des circonstances essentiellement locales. Dans les rangs péquistes, cela aura au moins pour effet d'amortir l'impact psychologique d'une performance potentiellement médiocre.

Et dans l'autre hypothèse, à première vue improbable où le PQ remporterait le vote de façon aussi éclatante qu'en 1998, tout le crédit de la victoire rejaillirait forcément sur Bernard Landry dont la formation aurait triomphé malgré un candidat lourdement hypothéqué par ses démesurés conjugués.

Mais le scénario d'une grosse victoire péquiste est d'autant moins probable qu'en prenant quatre jours pour confirmer leur appui à M. Toussaint, M. Landry et le PQ n'ont rien fait pour aider sa cause.

S'il a fallu presque l'équivalent d'une semaine ouvrable à son propre parti pour décider de continuer à l'appuyer, combien de minutes faudra-t-il à un électeur pour se résoudre à l'écartier une fois dans l'isoloir?

Surtout que, dans les circonstances actuelles, les électeurs de Mercier auraient raison de penser que le candidat qu'on leur propose n'occupera pas de si tôt le même genre de place que ses prédécesseurs au sein de la députation gouvernementale.

Pourquoi alors maintenir M. Toussaint en place après lui avoir mis autant de plomb dans l'aile en hésitant publiquement à venir à sa rescousse?

Dans les faits, le premier ministre Landry aurait couru de plus grands risques en se ralliant au nombre avis qu'il incitaient à se départir purement et simplement de son candidat qu'en s'exposant aux critiques que lui valent son maintien.

Si le PQ avait écarté M. Toussaint à une date aussi tardive, il n'aurait pu lui substituer un autre porte-étendard. En l'absence d'un candidat du gouvernement sur le bulletin de vote, bon nombre de partisans péquistes auraient été enclins à reporter leur appui sur l'indépendant Paul Cliche. Au minimum, le retrait péquiste aurait ouvert la voie à un coup d'éclat de la gauche dans Mercier et peut-être même à sa victoire.

A titre de figure de proue d'un nouveau parti, Paul Cliche, s'il était élu, ne serait-il pas en droit de réclamer la même visibilité à l'Assemblée nationale que Mario Dumont?

En refusant de faire à une voix de gauche une place équivalente à celle de droite de l'Action démocratique, le gouvernement Landry n'indisposerait-il pas encore davantage son aile sociale-démocrate?

Dans tous les scénarios, une bonne performance de Paul Cliche dans Mercier donnerait un puissant élan à la mise en place d'un parti de gauche à l'échelle du Québec à temps pour les prochaines élections.

L'avènement d'une telle concurrence sur son flanc gauche assombrirait considérablement les perspectives de réélection du Parti québécois. Il pourrait suffire que 5 % de ses électeurs se rallient à une telle formation pour que cela lui coûte le pouvoir.

A tout prendre, une percée importante de la gauche dans Mercier constituerait un résultat nettement plus encombrant pour le premier ministre que l'ajout d'un canard boiteux dans son caucus ou même un gain pour les libéraux de Jean Charest.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Offre d'achat sur l'île Dorval

(Le Devoir) — Les 57 résidents saisonniers de l'île Dorval, au sud de Montréal, pensent avoir trouvé le moyen de protéger leur quiétude en dépit des fusions municipales: ils achèteront purement et simplement leur île. Selon Radio-Canada, une offre d'achat pour l'ensemble des biens communs de cette municipalité, qui ne compte officiellement qu'un seul habitant, aurait déjà été présentée au conseil municipal. Elle porterait notamment sur la salle communautaire, la piscine municipale, le traversier et le réseau d'aqueduc. Elle viserait à transformer l'île en association de condominiums. L'opération n'empêcherait pas le rattachement de la petite municipalité à la nouvelle ville de Montréal mais permettrait à ses résidents, espèrent ces derniers, d'exercer le contrôle sur son développement et ainsi que sur les activités qui pourront s'y dérouler. Interrogée par Radio-Canada, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a fait savoir qu'elle rejetait d'ores et déjà le projet, les biens publics ne pouvant ainsi être vendus à des particuliers.

Chevrette confirme le début des grands chantiers

(Le Devoir) — Convenant de l'état pitoyable des routes du Québec, le ministre des Transports, Guy Chevrette, a annoncé des travaux de réfection majeurs sur l'ensemble du réseau routier lors d'une allocution présentée hier à l'occasion du 36^e congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR). L'annonce arrive quatre jours après le dépôt du budget Marois, qui faisait état d'investissements supplémentaires de 415 millions en cinq ans dans les infrastructures routières. M. Chevrette estime que «ça coûtera des millions et des milliards» pour réaliser ce projet d'envergure qui pourrait s'échelonner sur une période de dix ans. Le ministre envisagerait la contribution du secteur privé (le gouvernement a adopté en décembre la loi 164, autorisant le partenariat avec l'entreprise privée dans les infrastructures de transport), d'Ottawa, ou d'autres ministères, tel celui de l'Environnement. M. Chevrette rendra public un plan de reconstruction du réseau d'ici à la fin de l'année, a-t-on affirmé au cabinet du ministre.

Le nombre d'assistés sociaux a baissé de 7 %

(PC) — La croissance de l'économie a favorisé la création d'emplois et entraîné une baisse de 7 % du nombre d'assistés sociaux au Québec au cours de la dernière année. De mars 2000 à mars 2001, 42 000 personnes ont quitté les listes de l'aide sociale, qui en comptent maintenant 577 000. En mars 1996, on en dénombrait plus de 813 000. Les baisses les plus significatives ont été constatées en Outaouais (-10 %), à Laval (-8,4 %), en Gaspésie (-7,6 %) et dans la région de Québec (-7,4 %). Des réductions de 8,4 %, 7,1 % et de 5,8 % ont été constatées respectivement à Laval, en Montérégie et à Montréal. C'est toujours dans la métropole et dans ses banlieues qu'est concentré le plus grand nombre d'assistés sociaux, soit plus de 300 000 personnes représentant 52 % des prestataires, indiquent les plus récentes données du ministère de la Solidarité sociale. Mais la situation s'améliore. Depuis cinq ans, le nombre d'assistés sociaux est en baisse constante. Un total de 236 249 prestataires ont quitté les programmes d'aide sociale, une réduction globale de 29 % depuis 1996.

EN BREF

Camps d'été

CAMPS de Jour ARTISTIQUES

Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents
L'ÉCOLE pour tous!
LOUISE LAPIERRE DANSE

Jazz, funky, chanté-dansé, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

Au cœur du plateau Mont-Royal
(514) 521-3456
danse.louiselapierre.qc.ca

Camp Wabikon

Le camp international pour filles et garçons de 6-17 ans
Les sessions de 10 jours, 3 et 5 semaines
Service d'auteurs de Montréal et Ottawa
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

- Programme Complet
- Excursion De Canot
- Apprentissage De L'anglais
- Programme De Formation

info@wabikon.com
www.wabikon.com
(416) 483-3172

Pour réservation publicitaire,
contacter Jacques Nadeau
au **985-3322**

**Gilles ISABELLE
Denise BERGERON**

LA VIE:
un équilibre à maintenir
MANUEL DE L'ÉLÈVE

Biologie générale
4^e et 5^e secondaire.

576 pages - 58,75 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

**DE NOUVEUX FOURNISSEURS
DE NOUVEUX PRODUITS**

SIQ 2001

SALON INFO-INDUSTRIEL DU QUÉBEC

AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

HEURES D'EXPOSITION
**MERCREDI 10h à 20h
JEUDI 10h à 17h**

Renseignements:
514-388-8801

250 EXPOSANTS

Venez rencontrer
**DE NOUVEAUX
PARTENAIRES**

EMBALLAGE ET MANUTENTION • AIR COMPRIMÉ
LUBRIFICATION • ENVIRONNEMENT • SANTÉ ET SÉCURITÉ
MAINTENANCE ET ENTRETIEN • GRUES ET PALANS
INSTRUMENTATION ET CONTRÔLES • AUTOMATISATION
FORMATION PROFESSIONNELLE • SOUDAGE ET MACHINERIE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT • TRANSPORT ET ENTREPOSAGE
HYDRAULIQUE ET PNEUMATIQUE
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

NOS PARTENAIRES

GROUPE VOYAGE HÔTEL CAQ SHERBROOKE AQVE JOURNAL INDUSTRIEL TOURS THÉÂTRE

• LES ACTUALITÉS •

Santé

Les régies régionales survivront

Rémy Trudel entend toutefois revoir l'étendue de leurs pouvoirs

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, n'a pas l'intention de faire disparaître les régies régionales de la santé, mais il déposera d'ici quelques semaines un projet de loi qui redéfinira très clairement leurs rôles et leurs pouvoirs au sein du système de santé.

«Il faut identifier clairement qui dirige dans la santé et les services sociaux. Je vais déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici quelques semaines sur la gouvernance nationale, régionale et locale dans le réseau de la santé et des services sociaux dans lequel nous investissons 17 milliards de nos taxes et impôts», a indiqué le ministre Trudel, dans une entrevue accordée au *Devoir* vendredi dernier.

Alors que le pouvoir détenu par les régies a maintes fois fait l'objet

de grincements de dents au sein du gouvernement péquiste, le nouveau ministre de la Santé semble bel et bien avoir écarté tout projet d'abolir les 18 instances qui gèrent l'énorme réseau des services de santé. Remises en question par l'ex-président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, qui a démissionné depuis, les régies avaient aussi fait l'objet de sévères critiques de la part de Pauline Marois.

«On ne peut pas diriger une organisation qui gère 17 milliards à partir d'un seul individu pour 18 régions du Québec. Ça prend 18 organismes sur le terrain qui fonctionnent en réseau pour les malades», pense quant à lui Rémy Trudel, qui a joué un rôle important dans la naissance de ces dernières à la fin des années 1980.

Le ministre de la Santé n'en croit pas moins qu'il faut donner un sérieux coup de barre pour réviser le rôle des régies, notamment en clarifiant leurs pouvoirs par l'entremise d'un projet de loi. L'expérience des dernières années a montré que ces instances régionales fonctionnent quelquefois en vase clos, sans se soucier les uns des autres, et surtout... sans parfois se soucier du ministère, pense-t-il.

Des corrections

«Même le ministre de la Santé de l'époque, Marc-Yvan Côté, avait recensé des zones de risques, que nous avons vues et vécues depuis. Maintenant il faut apporter des corrections au niveau de qui dirige et de qui gère dans le réseau», tranche-t-il.

Manque de communications, manque de liens avec les différentes instances du réseau, voilà autant de choses que reproche le ministre au fonctionnement actuel

des régies régionales. À son avis, ces instances régionales doivent être là pour servir les patients et les personnes en détresse, et non pas pour servir les hôpitaux, les CLSC au profit d'une quelconque bureaucratie.

Le ministre de la Santé avait joué un rôle important dans la création des régies

Morosité

Par ailleurs, le nouveau titulaire du portefeuille de la Santé affirme qu'une des priorités de son présent mandat sera d'insuffler un nouveau dynamisme à un système étreint par des années de compressions et de morosité. Ce dernier annoncera d'ailleurs ce matin des mesures pour remonter le moral des infirmières, une des professions les plus touchées par les bouleversements des dernières années.

«Agir contre la morosité, c'est la

recommandation centrale du rapport Clair. J'ai des idées, mais on va le faire avec les 18 directeurs des régies régionales et avec une catégorie spécifique d'employés», dit-il. Comment? «Il faut travailler sur les conditions d'exercice de la profession. Est-ce qu'on peut les soulager? Il y a des choses élémentaires qu'on a dû faire en raison des compressions, mais qu'on a maintenant la nécessité de corriger», affirme-t-il.

L'autre cheval de bataille du successeur de Pauline Marois sera d'aller chercher à Ottawa la juste part des fabuleux surplus budgétaires dont devrait hériter le système de santé. «Mon rôle ça va être de débarrasser chez le gars qui paie 15 cents dans le système et qui s'appelle Allan Roch. Moi je paie 85 cents. C'est choquant d'avoir 25 milliards prévus [en surplus] pour 2001 et de laisser des patients et des personnes en détresse sur les listes d'attente», conclut le ministre. «C'est même scandaleux.»

Pénurie chronique de médecins en région

Les généralistes doutent de la valeur du pacte proposé

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les médecins omnipraticiens doutent que la signature d'un pacte avec Québec, les obligeant à s'engager à long terme sous peine de pénalités, change grand-chose aux pénuries actuelles de médecins en région.

Selon le Dr Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la principale cause des pénuries en région éloignée est d'abord et avant tout le manque généralisé de médecins au Québec et non la réticence du corps médical à s'expatrier des grands centres. «Les engagements à long terme, on a testé cela avec les médecins spécialistes et ça n'a pas donné grand-chose. Il existe des programmes de bourses pour les omnipraticiens qui sont similaires et il n'y a eu que 18 ou 19 médecins intéressés depuis», soutient le Dr Dutil.

Ce dernier réagissait hier aux propos du ministre de la Santé, Rémy Trudel, qui affirmait vendredi en entrevue au *Devoir* avoir l'intention de signer «un pacte» avec les médecins pour résoudre les problèmes de répartition des effectifs médicaux au Québec.

Le projet vise à ce que les médecins signent, dans certaines régions, des contrats à durée déterminée. À défaut de respecter leur engagement, ces derniers auraient à subir des pénalités financières.

D'autres mesures simples pourraient s'avérer beaucoup plus fructueuses pour attirer les médecins hors des grands centres, pense le Dr Dutil. «On pourrait tout simplement abolir les plafonds trimestriels imposés aux médecins hors des hôpitaux. Cela limiterait du coup la pénurie vécue dans certaines régions. Certains médecins seraient prêts à travailler 60 heures par semaine s'ils étaient payés décemment», affirme le président de la FMOQ.

À l'heure actuelle, les médecins omnipraticiens voient en effet leurs tarifs réduits de 75 % dès l'atteinte d'un plafond trimestriel, quand ils travaillent hors des hôpitaux. La FMOQ croit aussi que la levée du décret limitant à 70 % le salaire des médecins près des grands centres pourrait aussi amoindrir la pénurie dans des régions comme le sud de la Montérégie et le centre du Québec.

La FMOQ souhaite l'abolition des plafonds imposés aux médecins

Mercier



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Chantal Gaston, l'une des porte-parole, d'une centaine de femmes haïtiennes qui appuient Claudel Toussaint, a interpellé le chef libéral Jean Charest, hier, qui était venu prêter main-forte à sa candidate dans Mercier, Nathalie Rochefort.

Charest dit vouloir parler des vrais enjeux

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La dernière semaine de campagne en vue de l'élection partielle dans Mercier a commencé pour le Parti québécois et le Parti libéral du Québec par la venue de poids lourds dans la circonscription.

Le chef du Parti libéral du Québec Jean Charest a consacré hier quelques heures pour saluer des électeurs de Mercier au côté de la candidate Nathalie Rochefort. Le PLQ cherche à percer une brèche dans la forteresse péquiste érigée depuis 25 ans dans Mercier.

Au Parti québécois, c'est la ministre de la Culture et des Communications Diane Lemieux qui est venue prêter main forte à Claudel Toussaint. Pour le PQ, la campagne a quelque peu dérivé la semaine dernière sur les révélations concernant les démêlés judiciaires de M. Toussaint. Dimanche, un groupe de femmes, majoritairement d'origine haïtienne, a donné son appui à M. Toussaint en soulignant que s'il avait été accusé de voies de fait contre sa femme, il en avait également été acquitté.

Hier, elles étaient quelques-unes à accueillir Jean Charest à son arrivée au local électoral libéral pour réclamer que le chef libéral cesse son acharnement sur M. Toussaint. La veille, elles s'en étaient prises surtout à la Fédération des femmes du Québec qui a décelé dans les explications du candidat péquiste une banalisation de la violence conjugale. À la Fédération des femmes du Québec, la vice-présidente Vivian Barbot, qui a quitté Haïti il y a plus de trente ans, a dit ignorer la motivation du groupe de femmes haïtiennes et s'étonne de leur action. «Je ne veux pas juger mes consœurs mais je trouve ça exagéré. On attire l'attention sur cette affaire-là; il y a peut-être des raisons à cela», a commenté Mme Barbot pour qui il s'agit d'abord d'une manœuvre politique.

Un regroupement d'organismes communautaires, Action Solidarité Grand Plateau, a émis un communiqué pour indiquer que la candidature de Claudel Toussaint «doit être considérée au même titre que les autres».

Pour Jean Charest, il est clair que Bernard Landry vient d'échouer à son premier test mais que le débat doit être recentré sur Mercier. «M. Toussaint a égréné sa crédibilité au fil des événements. Cela étant dit, maintenant je souhaite que le reste de la campagne puisse porter sur les enjeux du comté de Mercier et qu'on puisse se concentrer sur ce qui touche les gens dans leur vie de tous les jours», a-t-il affirmé en conférence de presse M. Charest.

Ce dernier s'est attaqué au budget de Pauline Marois qui avait prévu s'attaquer à la pauvreté. «Ils ont fait beaucoup de pub et de marketing mais ils n'ont pas livré la marchandise. Ils donnent l'occasion aux gens de Mercier de dire qu'ils ne sont pas acheteurs de marketing», a dit Jean Charest. Le chef libéral a prévu repasser dans Mercier d'ici lundi prochain pour appuyer Nathalie Rochefort.

«C'est un avocat de valeur et de talent et ses opinions politiques ne nous dérangent absolument pas», a indi-

qué Pierre-André Themens, associé directeur du bureau montréalais de Davies Ward Phillips & Vineberg. L'arrivée de M. Bouchard à ce cabinet avait fait l'objet d'une fuite ces derniers jours, a rappelé M. Themens. «Des clients qui ne partagent pas ses opinions politiques nous ont dit que c'est un homme de talent et que la politique qu'il a fait avant, c'était sa politique à lui», a-t-il relaté.

C'est la première fois que ce cabinet, où se trouve l'ex-juge en chef Allan B. Gold, engage un avocat qui a mené une carrière politique. «On a engagé un avocat, pas un politicien», a dit M. Themens, qui voit dans le passage de M. Bouchard en politique un simple «intermède» dans sa pratique du droit.

Pour Lucien Bouchard, Davies Ward Phillips & Vineberg présente l'avantage d'avoir une assise internationale. Le cabinet est présent à Paris depuis les années 60, en Asie depuis les années 60 et à New York depuis 15 ans, a précisé M. Themens. «Notre pratique internationale était un attrait pour lui», a-t-il dit, soulignant que M. Bouchard fera du droit commercial et s'occupera aussi de dossiers internationaux. Au début des années 80, avant de s'accepter l'offre à Paris de son ami Brian Mulroney, M. Bouchard pratiquait le droit à Montréal chez McCarthy Tétraut où il s'était fait connaître comme négociateur patronal et constitutionnaliste.

«C'est un avocat de valeur et de talent et ses opinions politiques ne nous dérangent absolument pas», a indi-

Des parents éplorés s'adressent aux tribunaux

Le gouvernement Harris poursuivi pour «sous-financement»

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La famille d'un adolescent asthmatique mort quand son ambulance a été réacheminée en direction d'un hôpital plus éloigné poursuit le gouvernement ontarien pour négligence, pour avoir «sous-financé» le système de soins de santé.

C'est la plus récente des tentatives pour amener les tribunaux à déterminer si des années de compressions budgétaires des conservateurs, combinées à d'importantes baisses d'impôts, ont pu avoir des conséquences fatales.

Les auteurs de la poursuite de 7,1 millions intentée hier avancent que le gouvernement de Mike Harris a «délibérément sous-financé le système de santé et fermé et fusionné des hôpitaux et des urgences» pour financer ses baisses d'impôts. En tant que représentant du gouvernement, le premier ministre a omis de superviser adéquatement le ministère de la Santé alors qu'il savait, ou aurait dû savoir, que cela constituerait un risque pour la santé et la sécurité de la population, avance la poursuite.

Joshua Fleuelling, âgé de 18 ans, était en proie à une grave crise d'asthme quand les ambulanciers ont été appelés à son domicile, à Toronto, le 14 janvier 2000. Il a été transporté en ambulance au cours d'un trajet de 18 minutes et a subi de graves lésions au cerveau quand l'ambulance

qui le transportait a été dirigée vers un autre hôpital que celui situé le plus près de chez lui. Le premier hôpital refusait même les patients dans un état critique, parce qu'il avait déjà trop de patients en surnombre.

Deux jours plus tard, sa famille acceptait de débrancher les appareils qui le maintenaient en vie.

Une enquête de huit semaines sur le décès du jeune homme a émis en novembre dernier 46 recommandations, dont plusieurs visaient l'état des services d'urgence en Ontario.

«Après les révélations de l'enquête du coroner, le rôle et la responsabilité du gouvernement provincial dans les événements qui ont coûté la vie à leur fils sont devenus évidents pour la famille Fleuelling», a déclaré Amani Oakley, l'avocate des Fleuelling.

Une porte-parole du ministère de la Santé a indiqué que le gouvernement n'avait aucun commentaire à faire sur la poursuite.

Sous le gouvernement conservateur de Mike Harris, le gouvernement ontarien a réduit ses dépenses de plusieurs milliards de dollars, tout en abaissant de 30 % l'impôt sur le revenu. Mais la province a tenu une promesse électorale, faite en 1995, de ne pas réduire le budget de la santé. Si le financement de la santé a été majoré, en revanche, les priorités ont changé, la province ayant procédé au plus massif remaniement des services hospitaliers et de santé jamais vu en Ontario.

Centres jeunesse

L'attente s'allonge

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le 10 mars 2000, ce ne sont pas moins de 1350 jeunes en difficulté qui attendaient le secours et l'intervention de l'État. Un an plus tard, jour pour jour, ce sont 1426 jeunes qui attendent toujours, selon les données publiées par l'Association des centres jeunesse du Québec.

Dans sa première intervention, en Chambre, à titre de ministre déléguée à la Santé et aux services sociaux, Agnès Maltais a défendu, jeudi, son prédécesseur Gilles Baril en soutenant qu'au contraire, depuis les trois dernières années, la liste d'attente moyenne auprès de la Direction de la protection de la jeunesse a baissé de 36 %, «soit de 1271 à 816 jeunes».

«Les informations que j'ai, a précisé le ministre, je les tiens du mi-

nistère de la Santé et des services sociaux.»

Pourtant, les chiffres de l'Association des centres jeunesse indiquaient, au 10 mars 2000, que pas moins de 796 cas attendaient une évaluation et que 554 jeunes jeunes, déjà évalués, n'avaient pas encore reçu les services prescrits pour un total de 1350. À ce nombre, on ajoutait 475 dossiers classés toujours incomplets.

Un an plus tard, soit le 9 mars 2001, les mêmes documents officiels montraient 867 cas d'attente en évaluation et 559 jeunes qui attendaient toujours d'être pris en charge pour un total de 1427.

Les régions les plus touchées par les retards dans le traitement des cas signalés et retenus sont la Montérégie (avec 293 jeunes), Montréal (215), Lanaudière (172), la Côte-Nord (110) et les Laurentides (92).

Maître Lucien Bouchard...

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Moins de trois mois après avoir quitté la vie politique, M. Lucien Bouchard se joint au cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Vineberg à titre d'associé.

«Je me joins à un cabinet reconnu comme chef de file parmi les cabinets canadiens spécialisés en droit des affaires, et avec une culture riche et ouverte», écrit l'ex-premier ministre du Québec dans un communiqué émis hier. «Je suis confiant que j'y serai en mesure d'effectuer mon retour au droit avec succès et d'y apporter une importante contribution professionnelle.» Admis au barreau en 1964, M. Bouchard a pratiqué le droit pendant 22 ans avant que le premier ministre canadien Brian Mulroney ne le nomme en 1985 ambassadeur du Canada en France.

Fondé en 1894, Phillips Vineberg est un des plus importants cabinets d'avocats desservant la communauté juive de Montréal. En janvier dernier, le cabinet fusionnait avec Davies Ward & Beck de Toronto pour devenir Davies Ward Phillips & Vineberg. Avec des bureaux à Montréal, Toronto, New York, Beijing et Paris, le cabinet compte 200 avocats dont 65 à Montréal.

«C'est un avocat de valeur et de talent et ses opinions politiques ne nous dérangent absolument pas», a indi-

qué Pierre-André Themens, associé directeur du bureau montréalais de Davies Ward Phillips & Vineberg. L'arrivée de M. Bouchard à ce cabinet avait fait l'objet d'une fuite ces derniers jours, a rappelé M. Themens. «Des clients qui ne partagent pas ses opinions politiques nous ont dit que c'est un homme de talent et que la politique qu'il a fait avant, c'était sa politique à lui», a-t-il relaté.

C'est la première fois que ce cabinet, où se trouve l'ex-juge en chef Allan B. Gold, engage un avocat qui a mené une carrière politique. «On a engagé un avocat, pas un politicien», a dit M. Themens, qui voit dans le passage de M. Bouchard en politique un simple «intermède» dans sa pratique du droit.

Pour Lucien Bouchard, Davies Ward Phillips & Vineberg présente l'avantage d'avoir une assise internationale. Le cabinet est présent à Paris depuis les années 60, en Asie depuis les années 60 et à New York depuis 15 ans, a précisé M. Themens. «Notre pratique internationale était un attrait pour lui», a-t-il dit, soulignant que M. Bouchard fera du droit commercial et s'occupera aussi de dossiers internationaux. Au début des années 80, avant de s'accepter l'offre à Paris de son ami Brian Mulroney, M. Bouchard pratiquait le droit à Montréal chez McCarthy Tétraut où il s'était fait connaître comme négociateur patronal et constitutionnaliste.



Hélène JASMIN

CÉLEBRITÉS/Collection biographique
Père Émile Legault

L'épopée des Compagnons de Saint-Laurent.

En vente dans toutes les librairies
LIDEC inc.
(514) 843-5991

BOUTIQUE

Émile Legault

Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST
OUTREMONT
TEL.: 274-2442

ÉDITORIAL

Trop peu pour les créateurs

Les regroupements d'artistes sont amèrement déçus du dernier budget. Ayant pris au sérieux les récentes envolées oratoires du premier ministre sur l'importance de la culture, ils s'étaient pris à rêver d'un engagement à long terme pour soutenir les créateurs. Ils se sont trompés. Le budget qui leur est consacré est encore trop modeste.

Sans doute parce qu'une majorité d'artistes est traditionnellement acquise à sa cause, le Parti québécois, une fois au pouvoir, n'a jamais été aux petits soins envers eux. Les budgets consacrés au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), un modeste pendant du Conseil des arts du Canada créé sous les libéraux à la demande pressante des milieux culturels, sont restés inchangés pendant plusieurs années. Cette stagnation pouvait, à la rigueur, passer pour de la générosité, compte tenu des compressions qui ont grugé les budgets de nombreux ministères pendant les années de vaches maigres. L'an dernier, cependant, alors que le vent de l'économie soufflait dans une direction plus encourageante, le gouvernement n'injectait toujours pas un cent dans le budget du CALQ mais annonçait 20 millions de dollars pour un nouveau Fonds de consolidation d'aide aux entreprises culturelles. Non seulement le gouvernement ignorait-il le CALQ mais il le dédoublait en quelque sorte. Finalement, l'ex-ministre de la Culture, Agnès Maltais, dénichait 12 millions de dollars devant être dépensés avant la fin de l'année budgétaire; elle acceptait, en outre, de transférer au CALQ huit des 20 millions du nouveau Fonds.

Cette année, une fois encore, le CALQ pourra aussi ajouter 12 millions à son budget de 45 millions, toujours selon un procédé comptable l'obligeant à dépenser cette somme rapidement. À cela s'ajoute un montant de sept millions «récurrent pour trois ans». Voilà un petit pas dans la bonne direction, mais nettement insuffisant.

Les conditions de vie des artistes de certains secteurs, la danse par exemple, sont particulièrement difficiles. D'autres, notamment les comédiens-vedettes du petit écran, s'en tirent très bien. Mais le salaire moyen est en-dessous du seuil de la pauvreté dans toutes les disciplines artistiques. Le salaire moyen des artistes tirant leur salaire d'organismes subventionnés est de 17 000 \$ et le montant des bourses aux artistes individuels (surtout dans les domaines de la peinture et de la sculpture) ne dépasse jamais 10 000 \$.

La modestie des budgets fait particulièrement mal à la relève et aux artistes moins connus, qui n'attirent pas les foules. Même avec une hausse de 21 % — soit deux millions de dollars — du montant consacré aux bourses individuelles, le CALQ n'a répondu, l'an dernier, qu'à 30 % des demandes, soit 800 sur 2500.

Le MAL, le Mouvement pour les arts et les lettres, s'est dit consterné devant l'attitude frileuse du gouvernement, au lendemain du budget. Il est vrai qu'il avait mis la barre passablement haut en réclamant 90 millions de dollars pour le CALQ, le double de son budget actuel, et qu'il était clair que cette requête n'allait pas être exaucée. Mais un plan à long terme aurait évité bien des déceptions. Il faut souhaiter que la nouvelle ministre de la Culture, Diane Lemieux, sache défendre ce dossier auprès de ses collègues avec toute la ténacité et la conviction dont elle est capable.

Hormis le Conseil des arts, le Canada n'est pas un modèle dans le domaine du soutien aux arts. Il reste que, dans ce grand désert, le Québec, soyons honnête, fait partie, avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, des provinces ayant mis sur pied des structures passablement efficaces. Mais cela ne saurait suffire, surtout pour un gouvernement qui se plaît à répéter que la culture est primordiale à son projet social et politique. Or qui la crée, cette culture? Les créateurs, ou les techniciens et les industriels? Les artistes ont raison de demander plus.

La fièvre de Blair

À peine Tony Blair avait-il annoncé que le rendez-vous électoral pris avec les Britanniques serait remis un mois plus tard qu'un tollé a fusé en direction du 10 Downing Street. Bien évidemment, les conservateurs dirigés par William Hague ont profité de ce changement de date pour fustiger Blair. Selon eux, la fièvre aphteuse étant à l'origine de cette modification, le premier ministre aurait dû s'engager à déclencher des élections une fois le mal totalement éradiqué. Dans leur cas, si l'on en croit les sondages, plus l'amorce de la lutte sera retardée, meilleures seront leurs chances de grignoter un faible pourcentage de voix. En fait, conscients qu'ils sont appelés, pour l'instant du moins, à faire l'inventaire de leur défaite, les conservateurs caressaient le rêve d'une élection automnale.

Cela étant, on s'attendait moins à ce que des travaillistes de haut rang manifestent de la grogne à l'endroit de leur chef. Pour un certain nombre de députés, de conseillers, voire de ministres comme John Prescott, le geste que Blair a fait montre encore une fois qu'il est plus sensible aux sirènes émanant de la droite non parlementaire du pays. Plusieurs ont souligné qu'en agissant de la sorte, Blair a donné entière satisfaction aux lobbys de l'agriculture qui forment par ailleurs les gros des bataillons qui soutiennent depuis toujours les conservateurs.

Qui plus est, ses détracteurs, on pense plus précisément ici aux quotidiens de gauche comme *The Guardian*, ont composé une longue diatribe pour souligner que ce report aurait l'effet pervers suivant: signaler au monde entier que la Grande-Bretagne était pour ainsi dire fermée jusqu'au mois de juin. Ce faisant, Blair a sérieusement hypothéqué la saison touristique, en plus d'avoir provoqué la plus longue campagne électorale de l'après-guerre. Pour bien des notables du Parti travailliste, le combat étant engagé dans les faits, Blair aurait dû respecter le scénario original.

Dans tout ce brouhaha, Tony Blair s'en est tenu et s'en tient à un raisonnement dont la limpidité, si l'on ose dire, lui a été dictée par les sondages. En premier acteur du blairisme, cette troisième voie concoctée par des communicateurs qui ont évité le discours travailliste de toute substance, Blair a confié que, sur la foi des sondages qui indiquent que les citoyens voulaient que ce rendez-vous soit reporté, il aurait été «cynique» de sa part de partir en campagne électorale dans les prochaines semaines.

Il y a fort à parier que son engagement personnel dans la lutte contre la fièvre aphteuse permettra à Blair de gagner encore bien de ces voix qui vont solidifier encore davantage l'ancrage du Parti travailliste au centre de l'échiquier politique. Ainsi, il pourra éviter, jusqu'à un certain point, de répondre à un certain nombre de questions embarrassantes sur la délinquance des réseaux d'éducation et de santé, et sur les morts du rail.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Naïfs, nos chefs d'État?

Si, comme moi, vous connaissez un peu l'Amérique latine pour y avoir voyagé, vous comprendrez l'urgence de nous mobiliser et pourquoi nous devons nous opposer au Sommet des Amériques de Québec. Lorsque nos chefs d'État sentent le besoin de se rencontrer dans le plus grand secret afin de s'associer à des pays dirigés par des dictateurs, des tortionnaires et des assassins, des corrompus de la pire espèce, nous sommes en droit de nous poser de sérieuses questions et de nous opposer à un tel Sommet.

Je ne pense pas que le but de ce Sommet soit de les remettre sur le droit chemin de la démocratie et du respect des droits humains.

Nos chefs d'État sont-ils si naïfs ou jouent-ils tout simplement les «niaiseux»? Peuvent-ils à ce point croire que tout ce beau monde va se calmer, se plier à leurs exigences et devenir des saints du jour au lendemain? À moins que ce ne soit le contraire qui se produise, en tout cas c'est bien parti pour ça.

Luc Forest
27 mars 2001

Militantisme réducteur

Je suis en grande partie d'accord avec Mme Bombardier. Dans leur désir de vouloir se libérer du pouvoir que les hommes ont sur elles, plusieurs femmes ont la malencontreuse habitude de se victimiser en mettant tout sur le dos des hommes: leur manque d'argent, d'organisme et de je ne sais quoi d'autre. Il est vrai que, pendant des siècles, ce fut le cas pour la majorité des femmes, mais, aujourd'hui, nous avons les outils

et l'espace pour nous affirmer. Je crois que s'épanouir en tant qu'être humain demande de l'effort, que l'on soit homme ou femme. Arrêtons de blâmer les hommes pour tout ou rien sans pour autant perdre de vue qu'un homme n'est pas une femme et que, par conséquent, il ne peut pas toujours comprendre ou tout au moins ressentir que nous partons derrière lui dans la course à la pleine autonomie, non seulement économique mais aussi psychologique (une femme, si elle ne se définit pas comme lesbienne, a-t-elle toujours besoin d'un homme pour se sentir pleinement femme? Non à certains moments, oui à d'autres...). Je crois qu'il faut avoir confiance en soi et en ses capacités pour accomplir ce l'on veut et ne pas se mettre des barrières inutilement. Personnellement, je travaille dans un milieu majoritairement masculin dans l'aéronautique, je suis ajusteur-monteur, chez Bombardier, du Canadair Regional Jet et du Challenger 604. C'est un milieu où l'on subit de la pression mais je n'ai pas toujours le réflexe de mettre la faute sur mon statut de femme quand j'ai un problème quelconque. De toute manière, je suis capable de me défendre et j'adore mon métier. Pour ce qui est des programmes qui existent contre le harcèlement sexuel dans la compagnie, je suis du genre à dire, en blaguant, à mes collègues de travail: essaie de me toucher sans mon consentement et je te mets mon poing sur la gueule. Je ne voudrais pas non plus tomber dans le piège de la femme qui veut absolument se faire accepter par les hommes et être *one of the boys* en gommant sa spécificité. C'est une autre forme d'asservissement.

Guylaine Buteau
10 mars 2001

Médias, une émission unique

Dans sa chronique du 13 mars dernier, le journaliste Paul Cauchon nous informe que l'émission *Médias* risque de ne pas être reconduite dans la prochaine programmation d'automne. J'ose espérer qu'il s'agit là d'une rumeur plutôt que d'une décision définitive.

Cette émission est unique. Elle est la seule production télévisuelle à nous offrir des informations et des analyses qui permettent de mieux comprendre les complexités du monde médiatique. Elle instrumente. Elle a cette rare qualité de développer un regard explicatif et questionnant. Chose fort utile pour enrichir la réception ordinaire que nous faisons tous les jours des médias. Elle évite les pièges du nominalisme et de la promotion auxquels succombent trop souvent les médias lorsqu'ils traitent de ces sujets. Ouverte sur l'ensemble des médias, elle fait des réalités médiatiques un sujet d'actualité sur lequel elle pratique un journalisme d'enquête rare et exceptionnellement compétent.

Engagés, pour notre part, dans l'éducation aux médias des jeunes d'âge scolaire et tout particulièrement dans la formation des enseignants, l'émission *Médias* nous est une référence utile, nécessaire et précieuse. Nous souhaitons que Michèle Fortin, vice-présidente de la télévision française à la Société Radio-Canada, maintienne cette émission dans sa programmation.

Michel Pichette
Directeur, CREM, faculté d'éducation, UQAM
Montréal, 22 mars 2001

LIBRE OPINION

Carte-santé à puce et mégafichiers: les questions sans réponses

MARC LEMIRE
Docteur en science politique
GRICIS, UQAM

Le gouvernement du Québec a finalement décidé de déployer, d'ici quelques années, la carte-santé à puce dont on parle depuis le début des années 1990. Malgré l'assurance donnée par le premier ministre Bernard Landry selon laquelle tout sera mis en œuvre dans «le respect intégral de la vie privée», plusieurs questions d'importance demeurent toujours sans réponse avec ce projet qui implique la mise en réseau technique d'un «dossier-patient minimal» et la constitution de mégafichiers(s) pour emmagasiner les renseignements recueillis sur les usagers des services socio-sanitaires.

La plus cruciale de ces questions est de savoir quelles sont les véritables intentions des autorités publiques lorsqu'elles choisissent de mettre en place ces nouvelles technologies: améliorer les soins, augmenter la performance, surveiller les coûts, contrôler les décisions médicales, rationner éventuellement les services socio-sanitaires, sanctionner les citoyens qui demandent davantage de soins que la moyenne? Voilà autant de questions qui justifient un débat public renseigné sur le sujet.

Il me semble que le débat public, réclamé entre autres par la Commission d'accès à l'information et le Centre de bioéthique de l'Institut de recherche clinique de Montréal, doit s'engager principalement autour des enjeux d'ordre macro-sociétal. En effet, il importe moins de savoir laquelle des technologies sera employée que de connaître les intentions des promoteurs et leurs implications à court, moyen et long termes.

Le passé nous rappelle d'ailleurs qu'une fois mises en place, les NTIC ouvrent généralement la voie à d'innombrables utilisations autres que celles pour lesquelles elles ont été officiellement implantées. Accepter aujourd'hui

ces projets technologiques sans d'abord les questionner sérieusement des points de vue éthique et politique revient donc à ouvrir une porte, en période fort tumultueuse, en n'ayant pas eu la prudence de vérifier quoi ou qui se trouvait de l'autre côté. Découvrir derrière cette porte le docteur et son aide soignant est une chose, y voir surgir l'inspecteur et son bras droit le percepteur en est une autre.

À cet égard, le présent contexte politico-économique n'est guère rassurant. Faisant du contrôle des coûts un objectif prioritaire, le ministère valorise grandement la gestion performante de type «entrepreneurial», ainsi que l'invitent à le faire les rapports Clair et Bédard.

On envisage par exemple de limiter et de réviser de façon continue le «panier de services assurés» par la RAMQ, d'augmenter de nouveaux les sources de financement du système au moyen notamment d'une contribution accrue des particuliers et de mesurer la performance des professionnels de santé et des hôpitaux, tout comme on mesure le rendement d'une entreprise en situation de concurrence.

C'est alors que les NTIC qui assurent la mise en relation des données cliniques, financières et opérationnelles deviennent rapidement des outils de contrôle et non plus seulement un moyen d'accroître la qualité des soins. Or, si le progrès technologique sert à soutenir des mesures d'évaluation qui ont pour but de rationner les services, de facturer les usagers et, à terme, d'imposer des sanctions, il importe de le faire savoir clairement. On ne pourra plus, dès lors, qualifier les changements proposés de progrès sanitaire, social et politique.

Certes, le mythe du Big Brother fait parfois sourire. Il n'est cependant pas nécessaire d'aller aussi loin pour voir apparaître des situations pouvant contrevenir directement aux droits et libertés démocratiques des citoyens tels que l'universalité d'accès aux soins de santé et le droit à la vie privée. Le cas des assu-

reurs ou des employeurs qui, de façon légale ou illégale, auraient un accès au contenu des mégafichiers est à cet égard révélateur.

Ceux-ci pourraient, en effet, exercer des formes de discrimination selon l'état de santé et les antécédents des individus. Par exemple, l'employeur pourrait refuser l'embauche d'une personne atteinte de diabète ou ayant connu des troubles émotifs, alors que l'assureur pourrait refuser encore plus facilement une demande de prime ou en augmenter la prime en fonction de l'historique du demandeur.

On peut aussi songer à des situations où ce sont, cette fois, les gouvernements et leurs administrations (d'aujourd'hui ou de demain) qui décideraient d'exercer, à l'aide des NTIC, un contrôle très strict sur les différentes activités du réseau socio-sanitaire. De telles pratiques existent déjà, mais elles deviendraient fort contestables si l'on décidait d'en faire implicitement ou explicitement un instrument généralisé de discrimination, en surveillant la pratique de prescription des médicaments, en rationnant les services de santé à partir de critères préétablis comme l'âge ou les antécédents médicaux, en imposant des tickets modérateurs ou en surveillant la consommation des services et des médicaments.

À la lumière de ce qui précède, on mesure bien toute l'importance d'un véritable débat public renseigné sur les NTIC, dont on prévoit le déploiement imminent. De par leurs implications directes et indirectes, ces dernières touchent et concernent chaque citoyen dans sa relation avec le système de santé et de services sociaux. Au mieux, un débat permettrait au ministre Rémy Trudel de démentir tous les scénarios évoqués ici et de s'engager à mettre en place des technologies — accompagnées d'un cadre législatif ou réglementaire adéquat — qui répondraient aux véritables besoins des professionnels de la santé et des citoyens sans que cela ne se traduise par un déficit sanitaire, social et politique.

IDÉES

Le français, langue américaine

Le Québec et la francophonie en Amérique: survivance ou émergence?

Le Grand récit
des Amériques

Le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA) organise un colloque international sur *Le grand récit des Amériques: la polyphonie des identités culturelles dans le contexte de la continentalisation*, les 9 et 10 avril 2001 à la Cinéma-thèque québécoise (335, boul. de Maisonneuve Est, à Montréal). Pour information: <http://gira.inrs-urb.quebec.ca>. Dans ce cadre, Le Devoir publie, en collaboration avec l'INRS Culture et société et le GIRA, en avant-première cette semaine, une série de textes rédigés par certains des conférenciers invités qui donnent un aperçu des sujets qui y seront débattus.

NICOLAS VAN SCHENDEL

Professeur
INRS-Urbanisation et membre du GIRA

Dans un texte paru dans *Le Devoir* en janvier 1998, Jean-Marc Léger écrivait: «Nous ne sommes pas que francophones, nous sommes Québécois d'origine française, ou plutôt nous le sommes parce que, d'abord, nous sommes Français, issus de Français. [...] Le Québec ne peut être réellement et durablement francophone que s'il reste très majoritairement français. Aussi, une politique familiale et une politique nataliste vigoureuse sont-elles les impératifs les plus pressants au Québec aujourd'hui.»

Si l'on en croit ces propos, et d'autres plus récents, le paradigme de la survivance française en Amérique ne serait pas encore mort. Un autre, heureusement, peut lui être opposé — celui de l'émergence francophone ou de l'américanité de la francophonie impliquant, à l'encontre du précédent, une politique autrement «vigoureuse» d'accueil des immigrants et, surtout, une conception autrement dynamique de la situation de la langue française et de l'identité francophone en Amérique.

Cette conception exige, en premier lieu, une dissociation entre langue française et culture héritée de (Nouvelle) France, que nous rappelle constamment un drapeau fleurdélié par exemple. En somme, il s'agit de ne plus être assujéti à cette origine française comme première condition d'une indépendance réelle, ce qui n'empêche nullement l'appropriation de la culture française, bien au contraire, ni ne suppose la négation d'une mémoire canadienne-française. En second lieu, l'idée même d'une américanité de la francophonie signifie la prise en compte de ses liens étroits avec l'anglophonie nord-américaine et aussi, de ses rapports d'alliance ou d'affinité possibles avec les hispanophonie et lusophonie latino-américaines.

Le paradigme de l'émergence francophone traduit ce qui paraît être une volonté toujours plus affirmée des francophones d'Amérique, et du Québec en particulier, de se concevoir en tant que «population neuve» se situant «au carrefour de ses vieilles allégeances européennes et de son inscription continentale [afin d'y] projeter son destin en termes de recommencement», comme l'écrit Gérard Bouchard.

Le rapport entre cette idée de recommencement et celle d'une émergence francophone en Amérique permet d'entrevoir la production d'une identité «francopolynémique» (l'expression est de Stelio Farandjis — secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie) dans laquelle se conjuguent passé, présent et futur d'une langue française et de cultures francophones sans cesse réaménagées au gré de leurs contacts avec d'autres langues et cultures, à commencer par la langue et la culture anglo-américaines.



La langue française au Québec est peut-être trop protégée par la règle de loi et pas assez promue par l'esprit de la Charte qui porte son nom. Par la loi, on souhaiterait éventuellement faire du français une langue «mur à mur», exclusive de toute autre; l'esprit de la Charte invite plutôt à rechercher les meilleures façons d'aménager sa place parmi d'autres langues dans le but de la rendre commune.

La parole «francopolynémique» est une autre dimension possible de cette américanité dont nous parlons, en ce qu'elle prétend témoigner, par l'expression métissée de son langage, d'une pluralité de points de vue. Elle répondrait aussi à un besoin de dire les choses autrement à l'encontre des discours globalisants de l'anglophonie, notamment étatsunienne (l'américanisation), et en complémentarité d'intérêt avec d'autres paroles minoritaires.

Le français, langue médiatrice

Considérée sous cet angle, la langue française apparaît comme instrument privilégié d'une parole médiatrice, en particulier au Québec où elle se trouve en position de concilier les rapports entre la majorité d'ascendance canadienne-française, les minorités autochtones et issues de l'immigration et une anglophonie québécoise, canadienne et nord-américaine. Dans ce contexte, l'avantage de la langue française tient à son rayonnement international et à la position intermédiaire que ce statut semble lui faire occuper entre l'anglais, lingua franca du monde, et d'autres langues telles que l'espagnol et le portugais où sont porteurs les immigrants de toutes provenances.

Dans une ville comme Montréal, on ne peut être francophone sans inscrire cette identité et cette compétence particulières dans un contexte où règne une grande diversité culturelle et linguistique et où le caractère majoritaire du français au Québec est constamment relativisé du fait de la conscience d'être minoritaire en Amérique.

Mais être minoritaire francophone sur ce continent représente un avantage que lui procure, en raison de sa condition, la nécessité de veiller au développement de sa culture (non à sa survivance). Cet avantage consiste en la possibilité de se conjuguer à d'autres identités, elles aussi minoritaires pour la plupart et empreintes d'une américanité naissante ou déjà plus ancienne.

Car, tout majoritaire qu'il soit chez lui, le francophone du Québec se retrouve bien seul à l'échelle des Amériques s'il ne cherche à s'allier à d'autres francophones aux accents créoles de Louisiane ou d'Acadie. Il l'est encore davantage s'il néglige de se mêler aux francophones d'Europe ou d'Afrique, d'Haïti ou du Liban qui viennent à sa rencontre, ici même. Il s'isole à mourir en son «île-de-France» d'Amérique s'il ne demande pas à l'immigrant hispanophone ou lusophone, ni même à l'autochtone de ses terres, de lui raconter autrement et en leur langage l'histoire du continent où les quatre se trouvent désormais réunis.

Il nie sa propre américanité et son besoin de «recommencement» s'il ne s'intéresse d'aucune manière à celui venu d'Italie, ni au Juif originaire d'Europe centrale ou à l'Asiatique du Vietnam et de Chine, etc. Enfin, il ne peut que perdre son latin s'il persiste à se mé-

fier de son voisin anglo-saxon dont le parent québécois n'hésite pas, lui non plus, à se dire minoritaire.

Le minoritaire francophone a tout intérêt à diversifier sa parole et pouvoir ainsi remplir une fonction de médiation, de conciliation des rapports entre les cultures majoritaires et minoritaires. Il le peut d'autant mieux que la francophonie qui sert de point d'appui à l'expression de cette parole plurielle, n'est pas la voix dominante de ce continent (elle n'en est pas l'impératrice).

Le français, un «en plus»

Cette francophonie, en un sens, représente une sorte d'«en plus» de l'anglophonie nord-américaine, en somme une voix susceptible d'apporter un autre regard dans l'expression de sa propre diversité, comme en surplomb. La portée de cet «en plus» à l'échelle de la collectivité québécoise peut être évaluée à au moins deux niveaux.

Le premier niveau concerne l'ouverture culturelle que favorise la présence de l'élément francophone par rapport au reste du continent et qui fait du Québec un carrefour des influences à la fois européennes et américaines. Montréal, à cet égard, disposerait d'un avantage certain par rapport à une ville comme Toronto par exemple. La dualité traditionnelle des langues française et anglaise dans cette ville, sans compter sa diversité culturelle, aurait pour effet de favoriser un dynamisme particulier et extrêmement intéressant pour des créateurs de toutes disciplines.

À un second niveau, cet «en plus» de l'élément francophone du Québec aurait également une incidence, dans une ville comme Montréal, sur le maintien des langues d'origine parmi les immigrants et leurs descendants. En ce cas aussi, Montréal semble l'emporter sur les autres villes canadiennes. Tout se passe comme si la présence d'une langue française bien vivante aux côtés d'une autre jugée incontournable en Amérique (et dans le monde) induisait une conscience particulièrement développée de la valeur des langues en général et de l'avantage qu'il y a à les acquérir ou à les conserver.

En somme, la francophonie en Amérique apparaît à son tour comme une sorte d'incontournable de la création et du développement culturels, l'instrument par lequel certaines choses se produisent ici au contact de l'anglophonie qu'une langue seule ne saurait permettre de réaliser ailleurs.

S'approprier le français, dans ce contexte, représente un choix logique et choisir de vivre en français, une manière non pas tant d'affirmer une différence identitaire que de faire valoir une diversité de cultures en même temps qu'une culture «neuve», émergente. Faire sienne la langue française sur ce continent, c'est

peut-être aussi une manière de signifier que l'on ouvre la porte à d'autres langues que l'anglais comme autant de moyens de ne pas trop en dépendre; ce qui ne suppose nullement, loin de là, de renoncer à l'avantage propre de l'anglais et encore moins, à cette autre voix, familière, de la culture d'Amérique.

Dépasser l'identitaire de la langue

Penser la langue française sur ce continent indépendamment de sa condition minoritaire et de son rapport obligé à d'autres langues et cultures est insensé. La concevoir sans la voir pour ce qu'elle est, «maganée» mais grouillante, négligée de sa qualité mais néanmoins souple dans ses manières de dire, peut faire perdre du temps. Et pourtant, il est grand temps de s'occuper de cette langue qui n'en finit plus de mourir en vitrine, exposée aux frileuses influences de ceux qui l'imaginent et la maintiennent en son état de survivance.

Pour eux, le français est une essence, une composante indissociable de l'être Québécois, l'éducation à la langue et à sa qualité n'étant jamais aussi urgente que la soumission à son symbole. Ils ne voient pas l'instrument de communication, d'accès à la culture et de création qu'elle incarne pourtant avant toute chose, un outil de plus «pour parler» et aussi pour raconter l'identité, et non pas un trait de l'identitaire à décliner.

La langue française au Québec est peut-être trop protégée par la règle de loi et pas assez promue par l'esprit de la Charte qui porte son nom. Par la loi, on souhaiterait éventuellement faire du français une langue «mur à mur», exclusive de toute autre; l'esprit de la Charte invite plutôt à rechercher les meilleures façons d'aménager sa place parmi d'autres langues dans le but de la rendre commune, c'est-à-dire accessible à tous dans toutes les sphères de la vie publique et culturelle, et de lui restituer ainsi son formidable avantage socioculturel.

À trop vouloir imposer la langue française, à la rendre plus impératrice qu'elle ne l'est réellement, le risque est décidément trop grand de la limiter pour de bon à une fonction accessoire — une sorte d'atout linguistique laissé au choix individuel de chacun, «sans plus». Ce serait trahir l'«en plus» qu'elle représente pourtant au Québec et dont l'atout véritable réside dans le fait qu'elle constitue potentiellement, pour tout résident, un instrument collectif de médiation sociale, culturelle et politique.

Le Québec est le lieu possible des influences les plus chaleureuses nous conviant à faire l'expérience d'une francophonie médiatrice et à en assumer pleinement l'américanité.

Être
minoritaire
francophone
sur ce
continent
représente un
avantage que
lui procure,
en raison
de sa
condition,
la nécessité
de veiller au
développement
de sa culture,
non à sa
survivance

Les trous de mémoire de Claude Ryan

Selon l'ex-ministre de l'Éducation, «la CEQ consacrait beaucoup plus d'énergie et de ressources à des entreprises de propagande politique dans les établissements d'enseignement qu'à la recherche d'améliorations pédagogiques»

LORRAINE PAGÉ

Directrice des communications,
Centrale des syndicats
du Québec (CSQ)

Quelle surprise, en lisant *Le Devoir* du 23 mars dernier, de prendre connaissance des propos qu'aurait tenus M. Claude Ryan, lors du 13^e colloque sur les leaders contemporains portant sur la FTQ et qui se tenait à l'Université du Québec à Montréal!

Selon cet ex-ministre de l'Éducation, «la CEQ consacrait beaucoup plus d'énergie et de ressources à des entreprises de propagande politique dans les établissements d'en-

seignement qu'à la recherche d'améliorations pédagogiques». Ces propos ont de quoi étonner surtout venant de la bouche de quelqu'un qui, de par ses responsabilités passées, a été appelé à prendre connaissance régulièrement des analyses et des recherches faites par la CEQ. Sans être exhaustive, je me permettrai d'illustrer, à l'aide de quelques exemples, l'engagement professionnel et pédagogique dont notre organisation a toujours fait preuve.

En 1986, la CEQ, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et d'autres organismes tenaient un important colloque qui fut l'occasion d'une large réflexion sur l'éducation. La

douche froide nous était venue du ministre de l'Éducation de l'époque, M. Ryan lui-même, qui avait conclu les assises en affirmant qu'il n'avait nulle intention de changer de cap ou d'investir davantage en éducation.

Vers la même époque, la CEQ publiait deux ouvrages sur des questions d'une grande actualité dans le secteur de l'éducation. Le premier intitulé *Apprendre à vivre ensemble. Immigration, société et éducation* traitait d'éducation interculturelle et jetait, avant même le ministère de l'Éducation, les jalons d'une véritable politique en ce sens. Le second, *S'engager pour l'avenir*, abordait la formation professionnelle et les liens néces-

saires entre le monde de l'éducation et celui du travail. Cet ouvrage avait été particulièrement bien accueilli par divers représentants du monde du travail, entre autres le Conseil du patronat, qui y voyaient une contribution majeure dans un débat social d'importance.

C'est également la CEQ qui, au printemps 1991, lança le cri d'alarme devant la situation dramatique de l'abandon scolaire. Elle a été, à ce titre, la première à lever le voile sur une situation dramatique devenue par la suite une préoccupation majeure de la société québécoise.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des choses, c'est la CEQ qui, dès 1992, revendiquait une réflexion

d'ensemble sur l'éducation. Elle publiait alors *Une école de son temps*. Un horizon démocratique pour l'école et le collège. Cette démarche a conduit à la création de la Commission des États généraux sur l'éducation et à la tenue d'un Congrès de notre Centrale. Le 30 juin 1994, Mme Lise Bissonnette signait un éditorial intitulé «Une suppléance à l'État» dans lequel elle reconnaissait la grande qualité des travaux de la CEQ. Elle regrettait toutefois que «la CEQ soit le moteur unique de la réforme scolaire» et que «l'État se défile devant la tâche et l'effort». Pas mal pour une organisation pour qui, selon Claude Ryan, les questions d'amélioration de la qualité de l'enseigne-

ment semblaient secondaires. Tous ces travaux dont je viens de faire état ont été portés à l'attention du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et du gouvernement dont il a continué à être jusqu'en septembre 1995. Nos conclusions n'ont pas toujours été les siennes. Toutefois, la rigueur intellectuelle aurait commandé la reconnaissance du travail accompli ce qui aurait été la moindre des choses.

Peut-être même M. Claude Ryan aurait-il pu joindre sa voix à celle de Mme Lise Bissonnette pour rappeler qu'une «telle professionnalisation du syndicalisme enseignant ne peut être qu'une bonne nouvelle pour l'école».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Maxon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rustland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CITOYENS

SUIITE DE LA PAGE 1

gouvernement une aide spéciale d'un peu plus de 30 millions en guise de compensation pour avoir surestimé le taux d'attrition des effectifs municipaux.

On ne saurait toutefois trop souligner l'exploit du comité d'avoir réussi à s'assurer si vite la collaboration de fonctionnaires de la quasi-totalité des municipalités de l'île, et ce, en dépit de l'opposition farouche de la plupart d'entre elles. Cette collaboration lui assure non seulement une force de travail massive et compétente dans sa difficile tâche, mais lui apporte également une connaissance précieuse de la réalité du terrain.

Seul objet de déception jusqu'à présent, le degré de participation des citoyens au processus de réforme semble devoir se réduire à sa plus simple expression. Ignorés par le gouvernement durant l'élaboration du projet de fusion municipale dans l'île, les Montréalais se retrouvent une fois de plus cantonnés dans le rôle de spectateurs lors de la mise en place de la réforme par le comité de transition.

Monique Lefebvre avait d'entrée de jeu laissé peu d'espoir à ce chapitre. Tout sera fait pour tenir informés les citoyens par l'entremise des élus locaux qui participeront aux travaux du comité, des médias et d'un site Internet, s'est-elle engagée au début de l'année, mais pas question de consultation publique proprement dite: le comité n'en a ni le mandat, ni le temps, ni les moyens pratiques. Cette position était confirmée, la semaine dernière, alors que l'on annonçait qu'aucune consultation, ni même séance publique d'information n'était prévue d'ici à la fin de l'année.

Interpellée par la critique libérale aux affaires de la Métropole, François Ouimet, qui lui rappelait qu'elle a déjà pris l'engagement d'obliger les comités de transition à siéger en public au moins une fois par mois, la ministre Harel a répondu, jeudi, que le comité était le seul à pouvoir juger du moyen approprié de remplir son mandat d'informer le public. Elle en a profité pour vanter le site Internet (www.transition-montreal.org) créé à cet effet.

Force est de constater que le comité de transition déploie un effort de transparence remarquable. Les lecteurs du *Devoir* ont pu s'en rendre compte la semaine dernière à l'occasion d'une entrevue accordée par l'ancien président du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, chargé notamment de la responsabilité d'élaborer le premier budget de la nouvelle ville. Son ouverture à discuter de la progression de son travail, des difficultés et des doutes rencontrés, se révélait d'autant plus admirable qu'elle n'est pas courante lorsque l'on a affaire à des problèmes aussi complexes et sensibles.

Il n'est pas certain, cependant, que les citoyens se contentent de ces efforts. D'autant plus qu'ils savent qu'en dépit des excuses données, d'autres comités de transition (dont celui d'Ottawa l'an dernier, mais aussi de Hull-Gatineau et de Québec) ont trouvé, eux, le temps et les moyens de tenir des séances publiques d'information. Quant aux vertus du site Internet, il suffit d'y faire un tour pour imaginer la frustration de ceux qui liront des «rapports d'étapes» qui font cinq lignes.

Il est facile de comprendre les hésitations du comité de transition à procéder à des séances publiques dans une île majoritairement hostile au projet de réforme et dont la population est de 1,8 million. *Pour que ces séances publiques aient lieu*, déclarait jeudi Louise Harel, *il ne faut pas non plus qu'elles donnent lieu à des foires d'empoigne.*

L'existence d'un climat de contestation n'a toutefois pas empêché le comité de transition de Hull-Gatineau de lancer la semaine dernière une série de séances publiques «d'échanges et d'information». Un peu plus de 80 personnes se sont présentées, lundi soir dernier, à la première séance qui s'est tenue à Aylmer. *«La grande majorité était contre la réforme et nous l'a fait savoir*, racontait la semaine dernière le président du comité, Gilbert Lacasse. Mais les participants étaient venus aussi pour exprimer *«leurs craintes et leurs attentes.* L'exercice ne visait pas seulement à les informer, notait-il. *«C'est sûr qu'on va chercher à tenir compte de ces opinions.»*

Reste à voir si le comité de transition de Montréal trouvera le moyen, et la volonté, d'aménager une place comparable aux citoyens de l'île.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

groupe de travail, devenu depuis un groupe consultatif. Ce groupe a le mandat de suivre les négociations de la ZLEA, de faire des recommandations et d'attirer l'attention du comité de négociations sur les questions préoccupant les petites économies, préoccupations que partagent parfois de grands pays latino-américains.

Selon le ministre canadien Pierre Pettigrew, «un des principaux défis» posés par la création de la ZLEA est de tenir compte de l'écart important qui existe entre les 34 partenaires et de leur capacité de mettre les ententes en œuvre. L'exercice, cependant, pourrait se révéler utile à l'OMC, croit-il. «Plusieurs des défis auxquels nous faisons face à l'OMC nécessitent de la créativité et des solutions originales. Je pense que le travail que nous ferons à la ZLEA permettra de trouver des solutions à plusieurs de ces défis. Par conséquent, des progrès autour de la ZLEA consolideront et renforceront notre travail à l'OMC.»

La majorité des pays américains sont des petits pays en développement, concentrés dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Au total, 26 des 34 États représentés au Sommet de Québec sont des pays de petite taille sur les plans géographique, démographique et économique. Ils font face au Venezuela, à la Colombie, au Chili et aux géants que sont les États-Unis, le Canada, le Brésil, le Mexique et l'Argentine.

Bien qu'ils veuillent avoir accès au très lucratif marché américain et bénéficier d'un système basé sur des règles prévisibles, ces petits États ne veulent pas qu'on leur réserve le même traitement qu'à l'OMC où ils devaient mettre en œuvre de nouvelles règles, ce qu'ils n'ont pu faire complètement, n'ayant pas les moyens techniques et financiers nécessaires. D'autre part, les avantages qu'ils espèrent tirer de ces accords ne se sont pas matérialisés au rythme voulu, les pays riches préservant certains de leurs privilèges et s'accordant des régimes de transition avantageux dans le domaine des textiles, explique Don Mackay.

Tous les petits pays veulent des correctifs à l'OMC et, forts de leur expérience dans cette arène, entendent éviter de se faire piéger dans le cadre des négociations de la ZLEA. Selon Mark Halle, de l'Institut international du développement durable, les petits pays doivent se demander à quel prix ils auront accès aux marchés de l'Amérique du Nord, à quelle nouvelle compétition, venant de leur propre région, ils devront faire face.

Leurs problèmes sont multiples, allant du nombre insuffisant d'experts au manque flagrant de ressources financières. Un des principaux enjeux est la part importante de leurs revenus gouvernementaux qui provient des tarifs douaniers, ceux-là même que l'accord vise à éliminer. Aux Bahamas, cette part atteint 60 % des fonds qui financent les écoles, les hôpitaux, les routes. Remplacer pareille source de revenus par une autre n'est pas une mince affaire. Le faire rapidement encore moins.

Plusieurs idées, qui ne font pas l'unanimité, sont suggérées pour appuyer les petites économies: aide technique et financière, traitement différencié selon les dossiers, périodes de transition plus longues pour réduire les tarifs ou pour mettre des réformes en œuvre. L'intégration économique et le com-

SUIITE DE LA PAGE 1

merce «sont des outils puissants pour atteindre les taux de croissance économique nécessaires pour réduire la pauvreté», rappelait Bernard Hoekman, de la Banque mondiale, à Ottawa la semaine dernière. Mais pour cela, ajoutait-il, il faut que «l'intégration commerciale se fasse correctement», ce qui signifie entre autres une assistance suffisante. Sans cela, le fardeau associé à la mise en œuvre des accords devient trop lourd pour les pays les plus pauvres.

Ann Weston, vice-présidente de l'Institut Nord-Sud, est catégorique. «Il faut mettre le développement au cœur de la ZLEA, ce qui signifie qu'on prend au sérieux, en écrivant ces règles, les différences de niveau de développement.» Elle fait remarquer que plusieurs pays n'ont pu mettre en œuvre les accords par manque de ressources institutionnelles et qu'on leur demande d'en faire plus. «Nous devons être très prudents dans le cadre de la ZLEA, en particulier pour les petites économies, les moins avancées, pour qu'elles soient capables de supporter ce que nous exigeons d'elles. Autrement, ce ne sera pas durable. Ça ne répondra pas à leurs besoins en matière de développement.»

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), qui regroupe une centaine d'organismes, voudrait que les accords offrent plus de marge de manœuvre politique aux pays en développement pour qu'ils puissent assurer leur développement, leur sécurité alimentaire et surtout combattre la pauvreté.

Il rappelle, dans un rapport récent, que «le commerce ne doit pas être cause de pauvreté. Bien structuré, il devrait au contraire contribuer à l'alléger». Malheureusement, soutient le Conseil, le commerce «tel qu'on le pratique actuellement, a eu pour résultat d'appauvrir

PAYS

«Le mouvement d'opposition à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) gagnera l'Argentine, cette semaine, où les ministres du Commerce se réuniront pour faire le point avant le Sommet de Québec. Parmi les manifestants qui envahiront en grand nombre les rues de la capitale, Buenos Aires, on retrouvera des représentants de syndicats canadiens et québécois, venus pour témoigner d'une nouvelle solidarité à l'échelle des Amériques. Pour les opposants à la ZLEA, les négociations sur cet accord commercial auront eu au moins un mérite: celui de rapprocher les organisations populaires, de la Terre de feu à la Terre de Baffin.

«À l'occasion de ces négociations sur la ZLEA, se sont développés des grands mouvements de solidarité et d'échange. Il est clair pour tout le monde, pour les organisations syndicales ou populaires, qu'on ne peut plus faire face à la musique, isolés chacun dans notre coin», a souligné Vincent Dagenais, conseiller à la CSN, en entrevue avant son départ pour Buenos Aires. Son collègue du Congrès du travail du Canada, Hassam Yussuff, qui lui aussi se trouvera en Argentine, abonde dans le même sens: «N'eût été des discussions sur la ZLEA, nous n'aurions

Des syndicats prètent main forte aux Argentins

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

pas eu de contacts aussi étroits que nous en avons eu. C'est une bonne chose. Cela nous a forcés à essayer de comprendre davantage ce qui se passe dans cet hémisphère.»

Selon M. Dagenais, la situation en Argentine offre des leçons. Affecté par des bouleversements profonds, le pays est une «illustration dramatique des effets de la mondialisation», fait-il valoir. «La situation actuelle en Argentine, poursuit-il, est une cristallisation de ce qui risque et de ce qui peut arriver quand des transformations économiques majeures sont imposées de l'extérieur.»

Aux prises avec une récession qui dure depuis 1998, le gouvernement argentin a dû faire appel au Fonds monétaire international (FMI), en décembre dernier, pour regarnir ses coffres au moyen d'une aide d'urgence de 40 milliards \$ US. Pour satisfaire les exigences de l'organisme international, on a entrepris un ambitieux programme de restructuration économique, qui s'est traduit par des privatisations et des reculs dans les programmes sociaux. Résultat: une crise majeure qui a entraîné des démissions successives au gouvernement, dont celles de deux ministres des Finances, et des dissensions entre les grandes centrales syndicales.

Cette semaine, le pays pourrait être paralysé, jeudi et vendredi, par une grève générale de deux jours.

MANIFESTANTS

festants se sont couchés sur le sol et se sont fait traîner par les policiers.

Un peu avant midi, une quarantaine de personnes — toujours deux par deux — avaient franchi les barrières. Le rythme s'est accéléré vers 13 heures quand les personnes ont commencé à franchir les lignes par groupe de cinq à huit personnes à la fois. Philippe Duhamel, du groupe SalAMI, était du nombre, de même qu'une femme enceinte et une membre du groupe Les Grands-Mères en colère, qui ont aussi été arrêtées.

Personne n'a tenté de s'approcher de l'édifice. Et aucune altercation n'a été signalée: les employés du ministère ne sont pas allés travailler. «Nous avons déjà gagné», a lancé Joel Duff, un militant de la Fédération canadienne des étudiants. Nous avons réussi à faire

fermer le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. On a déjà envoyé notre message.»

Le ministre Pierre Pettigrew, qui n'a fait preuve d'aucune sympathie envers les manifestants, n'était pas de cet avis. «Je trouve que de défendre les intérêts de l'industrie du bois canadien [lors que l'entente avec les États-Unis sur le bois d'œuvre a expiré samedi à minuit] était plus important aujourd'hui que le prétexte de vouloir des textes.»

«Il y avait 300-400 personnes. [...] Je crois qu'on devrait plutôt se poser des questions sur le fait qu'ils ont, après un mois de mobilisation, réussi si peu.» Les personnes arrêtées ont commencé à être relâchées en après-midi hier. Après étude de leur cas, certains pourraient être accusés d'entrave à un agent de la paix.

«Dick Pound représente ce que les Olympiques devraient être. Il personifie l'intégrité et l'honnêteté, à l'instar de l'ancien ministre libéral et ami personnel de M. Pound, André Ouellet. C'est un homme qui croit au progrès et à l'amélioration. C'est pourquoi il a été au cœur de nombreuses réformes au sein du mouvement olympique.»

Les quelque 125 membres du CIO se réuniront le 13 juillet prochain à Moscou pour choisir le successeur de Juan Antonio Samaranch. M. Samaranch occupe le siège de président depuis 1980. Pour le moment, trois autres personnes ont confirmé leur candidature: le Belge Jacques Rogge, l'Américaine Anita DeFrantz et le Hongrois Pal Schmitt. Le Coréen Kim Yn-yong devrait lui aussi se laisser tenter. Il a jusqu'au 10 avril pour se manifester.

M. Pound croit que les membres du CIO voteront avec diligence et il ne craint pas qu'un vent politique le pousse en dehors de la course. «Je suis convaincu que la prochaine élection se gagnera sur les enjeux et non par un consensus entre alliés», a-t-il précisé.

Dick Pound a d'ailleurs résumé sa pensée dans un document d'une dizaine de pages intitulé *Ma vision de l'avenir du mouvement olympique*, un document

qu'il a envoyé à tous les membres du Comité. Reste maintenant à aller les rencontrer et à leur vendre son «programme électoral».

Un comité montréalais travaillera au financement de sa campagne. Un comité dans lequel siègera Marcel Aubut et qui aidera également M. Pound à aller puiser d'importants votes. «On a un candidat de choix, on a le meilleur», a indiqué M. Aubut. C'est une occasion qui ne se représentera probablement jamais, qu'un Canadien soit si proche d'occuper une position aussi prestigieuse, alors ne la perdons pas. Il faudra travailler jour par jour, pouce par pouce.»

Pour soutenir la candidature de Dick Pound, plusieurs athlètes s'étaient déplacés dont Bruny Surin, Nathalie Lambert, Myriam Bédard, Sylvie Bernier, Gaëtan Boucher, Guillaume Leblanc et Jean-Marc Chouinard. «On pense que M. Pound est la bonne personne pour faire avancer la cause des athlètes canadiens, qui sont souvent un peu ignorés dans la grande famille olympique internationale», a expliqué Nathalie Lambert. «Et tous ceux qui a connaissent Dick Pound savent très bien que, lorsqu'il a une idée en tête, il fait tout pour aller jusqu'au bout», a renchéri Sylvie Bernier.

portées contre lui par la justice serbe, en affirmant qu'il ne s'était pas enrichi personnellement mais que cet argent avait servi à financer les armées des Serbes de Bosnie et de Croatie.

«Concernant les moyens financiers dépensés pour les armes, les munitions et autres besoins des armées de la République serbe [en Bosnie] et de la République serbe de Krajina [en Croatie], ils ne pouvaient être présentés, pour une raison de secret d'État, dans les budgets qui sont des documents publics», écrit-il dans son recours.

Un expert en droit international, Vojin Dimitrijevic, a estimé que ces aveux «seront utiles au TPI car cela renforcera les accusations concernant les liens de Milosevic» avec les territoires sécessionnistes serbes pendant les guerres en Bosnie et en Croatie. «Cela a trait à sa responsabilité en tant que commandant en chef, sachant ce qui se passait, il aurait pu intervenir pour empêcher ces événements. Non seulement il ne l'a pas fait, mais il a en plus payé», a dit Dimitrijevic.

Aide américaine Pressées par les Occidentaux d'extraire l'ancien chef de l'État vers le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, les autorités yougoslaves ont déjà retiré un premier bénéficiaire de son arrestation théâtrale. Les États-Unis ont confirmé hier, sous conditions, l'octroi de 50 millions de dollars à la Yougoslavie, une aide économique qu'ils avaient menacé de suspendre si Belgrade ne faisait pas preuve avant le 31 mars d'une coopération suffisante avec La Haye.

Mais les autorités yougoslaves n'en repoussent pas moins à plus tard une éventuelle extradition, répétant que l'ancien président doit d'abord être jugé dans son pays. «Nous ne céderons pas au chantage», a prévenu sèchement le premier ministre serbe Zoran Djindjic, interrogé sur la chaîne allemande ZDF. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan a tout de même rappelé que Belgrade a l'obligation de coopérer avec le TPI et de livrer Milosevic.

Mais la procédure judiciaire lancée dans son pays contre l'ancien maître de Belgrade, placé dimanche en détention préventive et écroué à la prison centrale de Belgrade, ne fait-il pas commencer. Déjà mis en examen pour abus de pouvoir et corruption, des chefs passibles de cinq ans de prison, l'ex-chef de l'État est accusé par la police d'avoir demandé à sa garde de tirer sur les forces de l'ordre. Il encourt quinze ans de réclusion s'il est inculpé pour s'être opposé par la violence à son arrestation.

Mais l'enquête judiciaire ne devrait pas s'arrêter là: dans les mois qui viennent d'autres chefs d'inculpations risquent de viser l'ancien chef d'État, qui devrait vraisemblablement être poursuivi pour des assassinats politiques perpétrés sous son régime.

Après l'arrestation de l'ex-chef d'État, qui s'est rendu tôt dimanche après 26 heures de siège de son domicile, les forces de l'ordre ont découvert un imposant arsenal dans son immense résidence. Ils ont découvert notamment deux véhicules blindés de transports de troupes, 30 armes automatiques, trois mitrailleuses lourdes, un lance-grenades anti-char, 23 pistolets de différents calibres, 30 lance-grenades, deux caisses de grenades et plusieurs caisses de mitrailleuses et de munitions.

Le TPI se prépare Le TPI s'appête lui aussi à étendre les charges retenues contre Milosevic en attendant une extradition, dont le procureur général Carla Del Ponte a jugé hier qu'elle devrait intervenir d'ici deux à quatre mois. Del Ponte compte acheter d'ici là son inculpation pour les atrocités perpétrées lors des guerres en Bosnie et en Croatie au début des années 90.

Le TPI pourrait accepter que Milosevic comparaisse d'abord devant la justice serbe, à condition qu'un délai soit fixé pour son transfert à La Haye, a estimé hier le président du TPI, le magistrat français Claude Jorda. «On peut comprendre que la justice serbe puisse commencer. Mais il nous faudrait avoir une indication du temps que pourraient mettre les autorités yougoslaves pour achever cette procédure», a-t-il déclaré.

Mais «il n'y a pas de doute sur la condamnation», selon Mme Del Ponte, si Milosevic est reconnu coupable même seulement sur l'inculpation du Kosovo, «la peine sera la prison à vie», a-t-elle dit.

CRIMINEL

SUIITE DE LA PAGE 1